

Obéissance

La volonté de Dieu à notre égard étant bien connue dans certaines circonstances dans lesquelles nous pouvons nous trouver, obéir à cette volonté *implicitement* et sans aucun calcul des conséquences, est-ce un devoir pour nous ? En d'autres termes : l'obéissance, dans l'ordre moral, doit-elle précéder la manifestation de la bénédiction divine, ou bien faut-il attendre, avant d'obéir, la manifestation de cette bénédiction ? C'est là une question de conscience, dont la solution est singulièrement liée avec les intérêts et la condition de l'Église de Dieu dans le moment actuel. Plusieurs ont remarqué, sans doute, au moins en partie, à quel point s'est répandu, au milieu des chrétiens, le principe que la bénédiction doit précéder l'obéissance, et que, faute de cela, on est dispensé d'obéir. Cette fâcheuse tendance se présente ordinairement sous la forme suivante.

Dans l'endroit où l'on a ses habitudes, on a reçu quelque bien par la prédication plus ou moins fidèle de la Parole de Dieu ; mais en même temps, la conscience, éclairée par cette Parole, est contrainte de condamner, à plusieurs égards peut-être, comme fausse et antiscrituraire, la position dans laquelle on se trouve. Mal à l'aise, on se demande : Que faire ? Quitter cette position pour en prendre une autre qui mette la conscience au large avec Dieu ? — Cela serait très désirable, sans doute ; mais hasarder ce pas-là, sans assurance préalable d'en retirer un profit évident et permanent, ce serait peut-être marcher à l'aventure, et s'exposer à mille difficultés ou conséquences fâcheuses. De là résulte pour ceux qui cèdent à ces craintes et demeurent ainsi dans un ordre de choses qu'ils voient clairement être mauvais, un triste état d'incertitude et de perplexité, et cette position a pour effet inévitable d'endurcir la conscience en contristant l'Esprit de Dieu, et d'affaiblir l'énergie morale du chrétien qui persiste à y rester et qui se prive ainsi de la bénédiction promise dans cette parole : « Celui qui a, aura encore davantage » [Matt. 25, 29]. Le cœur est loin de se douter de quelle triste source découle cette manière d'agir, à laquelle fournissent d'ailleurs d'abondants aliments tous ces sentiments de timidité et d'incrédulité si naturels à l'homme, et qui sont décorés des noms de prudence et de réflexion : il ne nous vient pas à l'esprit que tout ceci n'est qu'un résultat de cette disposition naturelle que nous avons d'acquiescer au mal, plutôt que d'agir à tout prix contre le mal.

Chez les personnes attachées à des systèmes reçus par tradition ou basés sur une autorité traditionnelle, le travers que nous venons de signaler revêt des apparences diverses : tantôt ce sera celle de l'humilité ou d'autres saintes affections ; tantôt celle de la fermeté de caractère, et d'une disposition à ne pas se laisser séduire par toutes les nouveautés que met en avant l'esprit remuant de l'époque actuelle, sans qu'elles reposent sur aucun principe fixe, propre à diriger ceux qui s'y laissent prendre. — C'est ainsi que, quoique de côtés bien opposés l'un

à l'autre (sauf lorsqu'il s'agit de combattre la vérité), on fait un mauvais usage de principes, beaux en eux-mêmes, en les tournant contre ceux qui, par conscience, refusent de donner les mains à ce qu'ils trouvent mauvais autour d'eux, et s'en retirent (Prov. 14, 16). Et l'on voit ici comment, en partant de principes de conduite qui ne sauraient s'accorder entre eux, on se rencontre dans le résultat, qui est de condamner l'obéissance d'autrui et de rester soi-même là où les circonstances nous ont placés ; c'est ce qu'en pareil cas l'on peut toujours attendre de l'incrédulité et de l'égoïsme.

Le principe de l'obéissance sans réserve^[1] est le seul qui puisse résister à l'influence de vues, en apparence si sages et si opposées à ce qui est mal : rien de si humble ni de si ferme que cette espèce d'obéissance, rien qui indique mieux la présence du Saint Esprit dans le cœur, rien qui soit si contraire à l'insubordination et qui impose plus fortement silence aux impies raisonnements de la chair. À la vue des principes si contradictoires, si diamétralement opposés l'un à l'autre, qui ont cours pourtant et qui amènent à une même conclusion, l'on ne peut s'empêcher de croire que cette conclusion ne découle réellement ni des uns ni des autres, mais de quelque mobile entièrement différent ; et que tout le rôle que jouent dans cette affaire les principes qu'on invoque, est de neutraliser l'action d'un autre principe qui, étant reçu, persuaderait l'âme d'embrasser une voie différente, au lieu qu'étant neutralisé, il la laisse dans la voie à laquelle elle est habituée, sans aucun égard pour la légitimité ou l'illégitimité de sa position. Le vrai secret de l'énigme c'est qu'il y a quelque chose de caché dans le cœur, un principe secrètement adopté, dont on ne se rend même pas compte (peut-être quelque plan arrêté d'avance, quelque vieille tradition, ou telle autre chose qui agit du plus au moins sur l'intelligence) ; et qui quelque différent qu'il puisse être amène toutefois à un même résultat, celui dont nous avons parlé plus haut. — Mais quoiqu'il en soit, *dans tous les cas*, quand Dieu a révélé Sa *volonté*, quand Il nous a montré un mal dans certaines institutions sanctionnées par un long usage, ou plutôt un long abus, et auxquelles nous avons participé jusqu'ici, on ne peut que qualifier de *désobéissance*, de chose mauvaise et qui contriste l'Esprit du Seigneur, tout parti pris de demeurer où l'on est, le couvrir de raisonnements les plus plausibles. Et, en opposition à cela, je pose en principe que *l'obéissance* est la seule voie que, dans tous les cas, un chrétien ait à embrasser : je parle de l'obéissance à une vérité *connue* et non pas à des plans que nous nous sommes proposés, quelque excellents qu'ils nous paraissent. Oui, j'affirme que l'âme humble et simple dont *l'œil est net* regardera comme sa plus sûre et sa meilleure portion, d'imiter l'exemple d'Abraham qui partit, à la voix de Dieu, « ne sachant où il allait » (Héb. 11, 8) ; et que *toujours obéir*, obéir *au Seigneur*, sans en calculer les conséquences possibles ou probables, est le seul vrai sentier du chrétien et le plus sûr moyen de voir s'ajouter de nouvelles bénédictions à celles dont nous jouissons déjà.

Le but des pages suivantes est donc de prouver que l'obéissance au Seigneur est un principe essentiel, même profondément essentiel, qu'il est aussi le préliminaire

des bénédictions, et qu'enfin il est l'expression de l'ordre établi de Dieu pour la dispensation de Ses grâces^[2], ou du moyen par lequel nous venons à jouir de ces dernières. Ce plan aura l'avantage de nous faire envisager le principe en question sous toutes ses faces, savoir dans sa nature, ses preuves, et son application.

Or, ce qui démontre toute l'importance de l'obéissance, c'est que Dieu cesserait d'être *suprême*, d'être Dieu, si l'obéissance n'était pas la position normale de la créature. Sans doute Dieu peut démontrer l'impuissance de la créature, en faisant découler le bien du mal que la créature avait pensé très volontairement contre Lui (Gen. 50, 19, 20), tout comme Il a souvent démontré l'excellence de Son pouvoir, en contraignant Ses adversaires à devenir, à leur insu, des instruments de bénédiction. Mais, quoi qu'il en soit, *obéir* est une obligation naturelle, la seule naturelle, la seule juste, pour la créature : hors de là, l'ordre de la création est renversé ou troublé, comme aussi le fondement de la distinction qui existe entre le péché et la justice. La définition que le Saint Esprit donne du péché est *l'acte d'un homme sans loi*, d'un homme qui n'obéit qu'à lui-même^[3] ; et il est écrit, d'un autre côté, que « celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement » (1 Jean 3, 4 ; 2, 17). Ces deux définitions nous sont présentées en action dans les deux Adam, qui sont à la fois types et exemples de la ruine et de la bénédiction : « Par la désobéissance d'un seul homme, plusieurs ont été constitués pécheurs ; par l'obéissance d'un seul, plusieurs seront constitués justes » (Rom. 5, 19).

Le premier Adam fit sa propre volonté, et tomba sous la condamnation. Il fut placé sous une épreuve d'obéissance ; c'était de son obéissance à cet ordre : « Tu n'en mangeras point ! » [Gen. 2, 17] que dépendait la position future et la bénédiction de l'Adam qui était de la terre. Mais il *mangea*, et ce fut là sa perte ; la mort, « les gages du péché » [Rom. 6, 23], entra dans le monde par l'acte de l'homme, cet acte étant contraire à la volonté de Dieu. Dieu Lui-même, ici, détermine et trace les caractères et les résultats de l'insubordination envers Lui, et découvre le secret des destinées de l'homme et de la libre entrée du péché dans le monde. Ajoutez néanmoins, pour la consolation de nos âmes, en présence de faits si affligeants, qu'avant l'exécution de la sentence, la bonté de Dieu introduisit aussi la miséricorde, afin que l'homme pût vivre d'elle dans le désert où il fut chassé par la justice du Seigneur.

Notre bienheureux et parfait Sauveur nous offre, dans Sa conduite, un contraste frappant avec la conduite du premier Adam. Sous quel caractère et avec quel langage s'annonce-t-Il en entrant au monde ? C'est sous celui de la plus profonde, mais de la plus sainte et parfaite humilité : « Voici, je viens, il est écrit de moi dans le rouleau du livre » (c'est-à-dire dans le caractère que j'ai revêtu selon les conseils éternels de Dieu), « pour faire, ô Dieu, ta volonté. J'y ai pris plaisir, et ta loi est au-dedans de mes entrailles » (Ps. 40, 7, 8). Tel était Son caractère constant et uniforme, et Sa perfection comme homme. Aussi, pendant Sa carrière terrestre, L'entendons-nous dire : « Ma viande est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé,

et d'accomplir son œuvre» (Jean 4, 34). Tous les actes de Sa vie, sans exception, sont empreints du caractère *d'obéissance* : « Il a pris la forme d'esclave, étant fait à la ressemblance des hommes» (Phil. 2, 7, 8); Il faisait toujours les choses qui plaisaient au Père, ne cherchant point Sa propre volonté, mais la volonté du Père qui L'avait envoyé (Jean 6, 38 ; 8, 29); et Il n'a mis d'autre limite à Son obéissance que la perfection même : car, ayant aimé les siens jusqu'à la fin [Jean 13, 1], Il a poussé cette obéissance « jusqu'à la mort, à la mort même de la croix », parce que, bien qu'Il agît volontairement, « il en avait reçu le commandement de son Père » (Jean 10, 18). « Le Seigneur l'Éternel lui avait ouvert l'oreille », et Il « ne fut point rebelle, ni ne se détourna en arrière » du chemin étroit ; mais « il tendit son dos à ceux qui le frappaient, et ses joues à ceux qui lui tiraient le poil » (És. 50, 5, 6). Qu'Il eût le sentiment de Sa force, ou qu'Il ne sentît que Sa faiblesse (car quoique « vivant par la puissance de Dieu, il a été crucifié en infirmité » — 2 Cor. 13, 4), jamais on ne Le vit reculer dans l'obéissance qui Lui était enjointe et qu'Il avait acceptée avec joie. Dans la force Il servait le Père en accomplissant des œuvres de puissance et d'amour ; et Sa faiblesse était une soumission passive à la volonté de Celui qui L'avait envoyé. Même obéissance encore dans la tentation : « Il est écrit », est Sa réponse à chaque suggestion du tentateur, duquel le but était précisément de Lui faire faire Sa volonté. « Si tu es Fils de Dieu, dis à ces pierres... » [Matt. 4, 3]. Mais le Seigneur ne voulait pas manger sans la volonté de Dieu ; il est écrit : « L'homme vivra de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » [Matt. 4, 4] ; et lorsque le diable cite frauduleusement une promesse écrite : « Il donnera charge de toi à ses anges, etc. » [Matt. 4, 6], Jésus lui oppose encore un « Il est écrit », réponse qui déclarait le principe de l'obéissance implicite, en opposition à ce caractère prompt à saisir intempestivement un privilège même légitime : vérité singulièrement importante ! Mais nous y reviendrons bientôt.

En voilà plus qu'il n'en faut sur le sujet, car cette seule sentence : « Voici, je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté ! » suffit au croyant pour fixer le caractère et démontrer le principe actif de la vie de Jésus, du saint Fils de Dieu, type parfait de la soumission à la volonté divine : « Quoiqu'il fût Fils, il a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes » (Héb. 5, 8). Comme parfait contraste de Jésus, la Parole nous montre l'Antichrist, ce roi qui « agira selon sa propre volonté » (Dan. 11, 36). Le trait caractéristique de cet *inique* (2 Thess. 2, 8), de cet *homme de la terre* (Ps. 10, 18), est de ne se soucier de personne, pas même de Dieu, et d'agir au gré de ses désirs.

Mais examinons encore d'autres passages relatifs à l'obéissance (Exo. 19, 4, 5). Le Seigneur s'adresse ainsi par Moïse aux Israélites : « Vous avez vu ce que j'ai fait aux Égyptiens, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle, et vous ai amenés à moi. Maintenant donc, *si vous écoutez attentivement* ma voix, etc. Et tout le peuple répondit d'un commun accord : Nous ferons toutes les choses que l'Éternel a dites ». Je ne cite pas ce passage dans le but de montrer l'empressement ou la compétence du peuple à remplir les ordres du Seigneur, mais afin de faire voir que

l'obéissance devait être le principe de l'association ou des relations de Dieu avec Israël, seul principe en effet en vertu duquel Dieu puisse avoir raisonnablement des rapports avec l'homme, et l'homme marcher avec Dieu.

De même, dans Genèse 22, le Seigneur termine la bénédiction prononcée sur Abraham, par ces paroles : « Parce que tu as obéi à ma voix ». Et Jérémie, le prophète, faisant allusion au discours de Dieu à Israël (Exo. 19), parle ainsi au peuple de la part du Seigneur : « Car je n'ai point parlé à vos pères et ne leur ai point donné de commandement touchant les holocaustes et les sacrifices, au jour que je les tirai d'Égypte ; mais je leur ai commandé, disant : Écoutez ma voix, et je serai votre Dieu et vous serez mon peuple ; et marchez dans toutes mes voies que je vous ai commandées, afin que vous prospériez » (Jér. 7, 22, 23).

Telle était aussi la teneur de cette alliance à l'observation de laquelle était liée la conservation des bénédictions terrestres (détaillées en Deutéronome 28), et traitée avec le peuple après la violation de celle qui avait été enfreinte au pied du Sinaï. Nous retrouverons encore le même principe dans l'alliance selon laquelle Dieu ramènera et restaurera Israël : « Tu te retourneras », dit Moïse à ce peuple (30, 8), « tu écouteras la voix de l'Éternel, et tu feras tous ses commandements que je te prescris aujourd'hui ».

Dans l'apostasie de Saül (rapportée en 1 Samuel 15), la cause du jugement prononcé contre ce prince est ainsi exprimée : « Pourquoi n'as-tu point écouté la voix de l'Éternel ? Écouter vaut mieux que sacrifice ! ».

Si nous pouvons suivre le principe de l'obéissance et sa parfaite réalisation, dans la conduite du Seigneur Jésus, nous trouvons dans l'obéissance encore le caractère de la sanctification des croyants, qui sont en effet « sanctifiés pour l'obéissance et pour l'aspersion du sang de Jésus Christ » (1 Pier. 1, 2). Oui, c'est pour cela que le croyant est sanctifié, ou séparé par le Seigneur ; c'est là le dessein, l'objet de la sanctification ; et ce qui caractérise un état de non sanctification est suffisamment retracé dans ces paroles d'Éphésiens 2, 2 : « Vous avez marché autrefois... selon le chef de l'autorité de l'air, de l'esprit qui opère maintenant dans les fils de la *désobéissance* ».

Rien ne peut détruire le caractère de ce principe fondamental que nous soutenons : le péché seul pourrait essayer de le contester ou de le pervertir. Faire notre volonté propre est toujours désobéissance, c'est l'activité du vieil homme qui ne se soumet point à Dieu (dont, s'il en était autrement, il ferait la volonté au lieu de faire la sienne propre), un fruit, en un mot, de cette nature corrompue, qui n'accepte pas Dieu, mais qui agit toujours par elle-même et pour elle-même. On peut quelquefois mettre en question les droits de certains hommes à revendiquer l'autorité, et quelquefois même résister à ceux qui se l'attribuent ; mais, dans tous les cas, il y a du péché à vouloir faire sa volonté à soi. Ainsi Pierre, devant le conseil des Juifs (Act. 5, 29), quand on l'accuse de s'être révolté contre les défenses des gouverneurs, ne répond point qu'il a le droit d'agir comme bon lui semble ; c'eût été

usurper un droit qu'il n'avait pas. Envers Dieu, ce langage n'aurait exprimé non plus, dans la bouche de l'apôtre, que l'amour de sa propre volonté, au grand déshonneur du Souverain des cieux et de la terre. Mais quelle est la réponse de Pierre ? « Il vaut mieux obéir à **Dieu** qu'aux **hommes** ». Obéir au conseil eût été désobéissance envers le Seigneur : autant qu'il était en lui, l'apôtre aurait acquiescé et hautement contribué à l'opposition des Juifs contre l'évangile.

L'exemple de l'apôtre nous montre comment, dans ces circonstances difficiles où l'on est obligé de résister aux puissances de la terre, on doit toujours maintenir le principe de l'obéissance à Dieu. On ne peut s'en écarter dans aucun cas, sans se mettre en quelque sorte en dehors de ce qui entretient ou indique une relation entre Dieu et l'homme : *l'obéissance* et la *louange* sont les deux grands exercices de la vie divine en nous.

Mais on a singulièrement perdu de vue ce principe sacré, ou l'on en a étrangement abusé au milieu des partis qui divisent la chrétienté. Les uns parlent d'obéissance, mais à l'autorité de la multitude ou des docteurs ; les autres réclament la liberté : la réponse de Pierre fait, ce me semble, la leçon aux uns et aux autres. Les dissidents insistent sur la liberté, les droits, les titres qu'ils ont, quant aux hommes, d'agir en matière de culte comme ils l'entendent ; les partisans du clergé et du culte national parlent d'obéissance, et même en parlent souvent ; mais c'est une obéissance aux hommes et non pas à Dieu qu'ils réclament. « Il faut obéir à Dieu », est la réponse chrétienne à faire aux deux partis. « Il nous faut *obéir* », dirai-je à celui qui fait valoir si hautement ses *droits* en matière de conscience. Il nous faut « obéir à Dieu », dirai-je aussi aux amis du clergé ; ou plutôt : Ne couvrez pas des principes dont vous vous réclamez, votre indifférence pour les désordres qui n'existent qu'en vertu des œuvres et de l'autorité de l'homme : car *il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*. Avec quelle admirable sagacité le Saint Esprit a révélé et jugé d'avance les voies tortueuses de l'homme et fixé les traces de ce chemin étroit qu'une sagesse divine pouvait seule découvrir !

En résumé, faire notre volonté n'est jamais bien ; obéir à l'homme est souvent un péché, une désobéissance à Dieu ; obéir à Dieu est notre plus sacré devoir.

Je vais plus loin encore, et je dis que, dans tous les cas, l'obéissance *doit* précéder la bénédiction, tellement que, sans avoir préalablement obéi, l'on ne peut point s'assurer qu'on sera béni : c'est le second principe à établir. Or la preuve en repose sur cette grande vérité morale, que les *commandements de Dieu* ne perdent jamais leur force obligatoire, malgré la cessation de certaines circonstances extraordinaires dans les bénédictions promises à leur observation : car, sauf certains cas de détail, ces commandements sont toujours *moraux* dans leur caractère, c'est-à-dire qu'étant observés, ils tendent, par la nature des choses qu'ils prescrivent, à manifester en nous et à exprimer le caractère moral de ce Dieu avec lequel ils sont un moyen de relation, de sorte que nous en avons notre fruit en sanctification (Rom. 6). Or c'est là ce qui rend les commandements de Dieu constamment et

invariablement obligatoires, et ce qui les distingue en même temps des *ordonnances* proprement dites, ou de ces choses qui peuvent être réformées, sans que Dieu se déclare par là moins parfait qu'Il ne l'est. Moïse, en Deutéronome 30, 11-14, cité par l'apôtre Paul (Rom. 10, 6-8), présente le *commandement* de Dieu sous le même aspect : « Il n'est pas », dit-il, « au-delà des cieux, pour que tu dises : Qui montera aux cieux?... Mais la parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu l'accomplisses ». Un peu d'attention à la place qu'occupe ce passage dans le Deutéronome, nous montrera que c'est avec une intention et un à-propos très précis que le Saint Esprit, dans l'épître aux Romains, se cite ainsi Lui-même, et que cette citation n'est pas une *accommodation* (expression inventée par ceux qui n'ont pu pénétrer dans la pensée de Dieu), mais la pensée même de Dieu dans cet endroit-là. Ce que Moïse dit ici à Israël n'est point la teneur de cette alliance par laquelle, en vertu d'une obéissance littérale, le peuple devait posséder le pays, car Paul aurait eu bien tort de l'appeler la justice de la foi qui parle ainsi ; mais ce dont il est ici question, c'est de cette alliance que Dieu traita avec le peuple, *outré l'alliance qui avait été traitée en Horeb* (voyez Deut. 29, 1) ; et Moïse parle dans la prévision de la perte entière que le peuple ferait des bénédictions *temporelles*, promises à une obéissance rendue à la loi, *selon la lettre*, dans la terre de Canaan. Ayant donc annoncé cette perte, et la désobéissance du peuple, au chapitre 29, Moïse continue en disant : « Et il arrivera que quand ces choses seront venues sur toi, soit la bénédiction ou la malédiction, et que tu te les seras rappelées dans ton cœur, au milieu des nations parmi lesquelles l'Éternel ton Dieu t'aura chassé ; et que tu te seras retourné vers l'Éternel, ton Dieu, et que tu auras écouté sa voix, etc. » [30, 1-2]. Cette prophétie du retour d'Israël à Dieu, *au milieu des nations*, c'est-à-dire dans une position qui était une preuve de leur infraction à la loi, et qui les mettait dans l'impossibilité d'observer *littéralement* cette dernière (car, encore une fois, Canaan était le lieu de l'obéissance d'Israël, et Jérusalem le centre de leur culte ; et ils en étaient chassés dans ce moment-là) ; cette prophétie, dis-je, a quelque chose de bien remarquable. Le peuple pouvait revenir à son Dieu, même au milieu des nations, et cela par une obéissance indépendante de celle qui était selon la lettre, par une obéissance dont la règle était près de lui, une obéissance pour l'accomplissement de laquelle il n'avait pas besoin de passer la mer ou de monter aux cieux, et dont la substance était renfermée dans la loi, mais la loi comprise par la foi. Or c'est précisément là ce que, dans le chapitre 10 de l'épître aux Romains, Paul prêche aux Juifs, qui, depuis la captivité, étaient toujours *Lo-Ammi* (Os. 1, 9) : « Christ était la fin de la loi en justice à tout croyant » ; et pour croire ou obéir à la foi, il n'y avait pas besoin de passer la mer ou de monter aux cieux, puisque le but de la loi se trouvait dans le Christ. Paul appelle donc les Juifs incrédules à se soumettre à la justice de la foi, ou à confesser le nom du Messie promis, dont le nom avait toujours été l'objet chéri de ceux qui comprenaient la loi, et leur seule espérance, leur seule consolation, spécialement dans leur état de dégradation et de souffrance présent. Rien que cette obéissance à la vérité ne pouvait leur profiter

dans leur position actuelle ; comme, au reste, rien d'autre ne peut profiter à des pécheurs ou à des transgresseurs de la loi de Dieu.

L'obéissance à la vérité était la seule ressource des Juifs, qui étaient mis par là sur le même pied que les Gentils, auxquels l'obéissance de la foi était aussi prêchée. Et cette obéissance de la foi est le principe qui doit diriger la conduite de tout fidèle, dans quelque position de chute que l'Église puisse se trouver. Retourner à la lettre des ordonnances apostoliques, peut être chose parfaitement impossible ; et il en était, et en est encore ainsi pour les Juifs, quant aux ordonnances mosaïques. Toutefois les temps de chute nous offrent quelquefois les exemples les plus frappants d'une fidèle obéissance, comme on le voit dans l'exemple de Daniel et d'autres Juifs à Babylone. *Obéir selon la lettre qui a vieilli*, n'est pas, au reste, un des caractères de cette dispensation chrétienne qui demande l'obéissance de la foi : le chemin de celle-ci est toujours ouvert ; et elle s'accomplit chez les enfants de Dieu selon la mesure de spiritualité, et par conséquent de discernement spirituel, de ceux qui s'y attachent ; et c'est à cela que Dieu a égard. Nul doute qu'une conformité exacte à la pensée de Dieu n'ait été accompagnée, dans les premiers temps du christianisme, de témoignages directs et immédiats de bénédiction tels que nous n'en pouvons recevoir aujourd'hui, quels que soient d'ailleurs les droits de la miséricorde divine à l'égard de tout homme individuellement, parce que ce serait sanctionner le mal ou en accepter l'existence. Quand le *témoin* moral de Dieu, dans le monde (Jean 15, 27), conservait son caractère — en d'autres termes, quand l'Église marchait selon l'Esprit, il était bien naturel que Dieu avouât publiquement pour sien ce qui rendait Son nom glorieux ; aujourd'hui, il en est tout autrement. Mais c'est précisément ici le cas, pour les chrétiens, d'agir dans l'obéissance de la foi, ou selon le principe de cette foi suivie de sa récompense, proposée au peuple d'Israël, dans le Deutéronome ; non pas, remarquons-le bien, le cas de faire des efforts pour copier servilement ou à la lettre les ordonnances du temps passé, mais celui d'agir fidèlement par la foi en la puissance de Dieu, dans ce que le Saint Esprit nous a fait connaître de Sa volonté.

Rien n'est donc plus important que le principe posé et la conduite tracée dans les enseignements prophétiques de Deutéronome 30. Privé des privilèges attachés à la dispensation légale, Israël ne peut plus servir Dieu selon les préceptes de Moïse : l'arche, les urim et les thummim sont perdus ; le temple, seul lieu où les ordonnances lévitiques pouvaient s'accomplir, est une maison désolée et brûlée par le feu ; le peuple est dispersé çà et là parmi les nations. Quel remède à tant de maux ? Comment Israël sera-t-il relevé ? Moïse répond : « La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu l'accomplisses » ; et Paul explique la pensée de Moïse en disant : « C'est-à-dire la parole de la foi laquelle nous prêchons ; savoir que si tu confesses, etc. ». Voilà donc le principe qui replace dans la faveur de Dieu (nous parlons du peuple de Dieu déchu, et non pas du monde ; du gouvernement de Dieu, et non du salut de l'âme) ; voilà le seul principe qui, au milieu des ténèbres, peut nous faire marcher d'une manière agréable au Seigneur.

En revenir, comme on dit, aux traditions apostoliques, ou à une imitation minutieuse des formes de l'Église primitive, n'est ni reconnaître, ni corriger le mal qui existe dans l'Église d'aujourd'hui. Ceux qui donnent dans ce faux système ne reconnaissent pas ce fâcheux état des choses ; ils supposent l'état littéral des choses, mais ne l'accomplissent pas. Ils ne veulent ou ne savent point comprendre que l'Église est tombée dans un état de ruine et de dégradation, et que l'ennemi a fait son œuvre dans le royaume des cieux, comme le Seigneur le dit (Matt. 13, 28). Ils ne voient de sauvegarde pour l'Église que dans une scrupuleuse exactitude à accomplir littéralement les *ordonnances* du Seigneur et de Ses apôtres, ne prenant point garde que « la gloire s'en est allée » (1 Sam. 4, 21, 22), depuis que celle qui devait être comme une étrangère dans le monde, a voulu régner, et s'est confondue avec le monde. « Imitons les apôtres, et tout ira bien ! » disent-ils et répètent-ils sans cesse, comme si les formes primitives n'avaient pas, hélas ! perdu leur puissance, parce que l'Église a souillé son nazaréat, et s'est éloignée de ses rapports avec Dieu. Nous ne disons pas ceci pour affaiblir les motifs à l'obéissance ; car si les choses ont dû marcher ainsi, pour que finalement Dieu en tire de la gloire, cela ne saurait diminuer notre responsabilité ou notre obligation d'obéir au Seigneur. En revenir à la lettre des ordonnances apostoliques et à la tradition, ne remédiera pas non plus au mal existant ; bien plus, c'est placer l'Église sur un mauvais terrain : car si elle est dans un état de chute, c'est la foi pour obéir, l'esprit de soumission à la volonté de Dieu, qu'il lui faut. Fussions-nous parfaitement instruits des formes primitives du culte, de la discipline, de l'organisation, etc. des églises, et parvinssions-nous à persuader tous les chrétiens de s'y soumettre, nous ne reconstruirions pas l'Église du Dieu vivant. Au reste on n'imité pas la puissance ; et le royaume de Dieu est en puissance. Ce n'est pas là ce qui caractérise la vraie Église, ou ce qui convient à son humiliation dans l'état de renversement, de dispersion et de déchéance où elle se trouve. Captive en Babylone, ce ne sont pas des choses que sa position lui rend impraticables qu'il faut lui apporter pour qu'elle relève le nom de ce Dieu qu'elle a déshonoré, mais l'esprit d'humble obéissance — la parole est près de toi ! Que les chrétiens obéissent humblement par l'Esprit à la Parole qui est près d'eux, dans leur bouche et dans leur cœur, voilà ce qui caractérise l'esprit de foi et la confession du nom de Dieu, non pas d'agir avec précipitation. « Souviens-toi d'où tu es déchu, et te repens » (Apoc. 2, 5), est une parole qui renferme en soi notre unique ressource pour recevoir davantage. Charger l'Église d'ordonnances dans l'état de chute où elle se trouve, même d'ordonnances conformes aux traditions bibliques, n'est, en vérité, qu'une dérision : c'est substituer un joug pesant et mortel, à la puissance vivante de la présence divine ou à l'obéissance de la foi, seule base sur laquelle on puisse s'appuyer, lorsque, comme Israël, on a perdu la gloire manifestée de cette présence.

Mais, abordant les autres parties du sujet, je vais maintenant prouver que l'obéissance doit précéder toute espérance de bénédiction. Multiplier les preuves, après ce qui a été dit, serait chose superflue ; en voici cependant quelques-unes :

Jésus dit : « Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il connaîtra de la doctrine, si elle est de Dieu, ou si moi je parle de par moi-même » (Jean 7, 17). Le principe est assez clair : il faut que, pour connaître une vérité, l'homme soit moralement préparé ; et cette préparation c'est l'esprit d'obéissance : « Si quelqu'un veut ». Il n'est pas question ici d'un acte extérieur, mais de *l'intention* préalablement produite dans l'âme, intention qui se manifestera nécessairement dans des actes extérieurs, quand l'âme se trouvera placée devant la volonté de Dieu. Jésus dit : Si quelqu'un « veut faire Sa volonté », alors il connaîtra ; la promesse de connaître étant fondée sur l'esprit d'obéissance : car à quoi bon conférer un don de connaissance sans avoir préalablement amené l'âme à *vouloir* obéir, ne serait-ce pas en Dieu une contradiction réelle avec Lui-même ? Ne travaillerait-Il pas à ternir Sa propre gloire ?

Me bornant à indiquer, sans m'y arrêter, Luc 4, 4-9 ; Matthieu 3, 15 ; Jean 13, 16, 17 ; 12, 26 ; je m'arrêteraï sur Jean 14, 21-23, où l'amour pour Jésus est clairement ainsi caractérisé, et en même temps présenté comme le préliminaire nécessaire de la bénédiction : « Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime ; et celui qui m'aime sera aimé de mon Père ; et moi je l'aimerai, et je me manifesterai à lui ». Rien de plus positivement et de plus explicitement enseigné dans la Parole de Dieu, que la souveraineté de la grâce envers le pécheur par l'obéissance de Christ ; et la sûreté pour le fidèle d'être béni de Dieu dans le sentier de l'obéissance à la Parole de Dieu. Je ne parle pas ici des châtements de l'amour immuable du Père, pour amener cette bénédiction. Mais la parole du Seigneur est expresse sur ce point, que l'attachement à l'obéissance de Christ, est le canal de tout don spécial, comme ce qui tient le don en exercice. Sans aucun doute, la souveraineté de Dieu agira extraordinairement, comme dans le cas d'un Balaam, d'un Caïphe, d'un Judas, ou de tel autre, qui prophétisent sans que leur *cœur* obéisse à Dieu ; mais ce n'est pas là le terrain sur lequel l'Église est appelée à marcher. Ce ne sont pas des exemples à suivre qui nous sont présentés là, mais des cas affreux dont il faut se donner garde, à moins qu'on ne veuille s'associer à la plus odieuse révolte. Placés comme des fanaux sur les écueils dangereux des rives de destruction, ces hommes, qui jettent une lumière sans amour, peuvent être utiles à l'Église en éclairant autour d'eux ; mais ce ne sont pas des feux destinés à attirer le navigateur et à le diriger vers le lieu où ils sont placés, bien que nous puissions bénir la main qui les a donnés pour être des signaux de terreur pour les disciples qui voguent durant la nuit, et des avertissements à se tenir bien loin. Malheureux personnages ! ils ne vivent que pour être témoins de la ruine qui les entoure.

On devrait penser que les chrétiens discerneraient intuitivement que l'obéissance est le sentier préparé pour eux ; mais l'Ennemi n'est pas surmonté par la simplicité de la vérité, parce que nos âmes ne sont pas simples, et qu'en une manière ou une autre ils sont attachés à des choses qui ne sont pas de l'Esprit et sous l'influence desquelles la simplicité de la vérité a perdu sa puissance en eux devant la subtilité de l'Ennemi. On repousserait de rejeter ouvertement la Parole, c'est pourquoi Satan

ne se présente pas en proposant la désobéissance, mais il modifie l'obéissance par des préliminaires et en introduisant quelque chose à la place de la Parole de Dieu. Aussi n'est-ce point avec de simples et grossiers mensonges que le tentateur séduit les chrétiens ; il manquerait son but, et procède par conséquent en général différemment. Quand il dit à Ève : « Vous serez comme des dieux », il y avait du vrai dans cette parole, car un plus grand que Satan dit plus tard : « Voici, l'homme est devenu comme l'un de nous, connaissant le bien et le mal » (Gen. 3, 5, 22). Mais quel déluge de maux, quelle ruine effrayante n'a pas attirés sur le monde la désobéissance qui fut le résultat de cette vérité présentée par le tentateur, présentée intempestivement et à part des conséquences funestes qu'elle devait avoir, l'acte qu'elle était destinée à produire étant une fois consommé ! Le meilleur moyen de repousser Satan est donc la simple vérité, les paroles qui sont sorties de la bouche de Dieu, cette vérité dans laquelle notre bonheur est renfermé. Et si notre faiblesse, le peu d'accord qui se trouve entre chrétiens, donnent accès à l'adversaire, prenons pour nous défendre l'épée de l'Esprit, la sagesse de la Parole dans ce qu'elle nous présente d'analogie avec nos circonstances ; et usons de cette vérité écrite, dont une bonté illimitée, instruite d'avance de la faiblesse de ses enfants et de la subtilité de leur puissant adversaire, les a dotés dans la prévision des avantages que l'Ennemi chercherait à tirer de leur position. Satan a cherché à persuader le Sauveur de suivre Sa volonté en des choses qui n'étaient pas mauvaises en elles-mêmes, Lui suggérant d'user de Ses privilèges de Fils. — Quelle subtilité chez le prince de ce monde ! Il cite à Jésus une promesse inconditionnelle, renfermant un privilège qui appartenait légitimement au Fils de Dieu, au Messie d'Israël : « Si tu es Fils de Dieu », Lui dit-il, « jette-toi en bas, car il est écrit : Il donnera, etc. » [Matt. 4, 6]. **Car il est écrit !** Ô raffinement de ruse et de malice ! Satan dirait-il la vérité, lui qui est menteur ? Non, mais Satan lui-même alléguât-il une promesse du Dieu de vérité, ce Dieu de vérité se doit de faire honneur à Sa promesse ! Que Jésus y croie donc, s'Il est le Fils de Dieu ; qu'Il en réclame l'accomplissement, afin de manifester la puissance et la gloire de la nouvelle économie ! Rien de plus plausible au premier abord. Se précipiter de si haut impunément en se reposant sur une simple parole de Dieu, quelle gloire pour Jésus ! Quel sceau cela imprimerait à Sa mission ! Quel témoignage à la fois éclatant et digne rendu à Sa personne ! Quelle énergie ajoutée à Son ministère ! Pourquoi donc hésiter ? Y aurait-il autre chose que les subterfuges de l'incrédulité dans les raisons alléguées pour s'abstenir ? Dieu fausserait-Il des promesses, et des promesses faites à *Son Fils* ? Dieu se montrerait-Il menteur ? Ne s'agissait-il pas de ce qui était l'honneur et la place du Messie, de ce à quoi les *esprits administrateurs* de l'économie qui allait s'ouvrir s'empresseraient de prêter leur ministère, le servant Lui, leur chef : n'était-ce pas là chose urgente et tout à fait de saison ? Mais c'était une proposition de Satan ; aussi n'obtint-elle qu'un refus absolu du Seigneur : car, quoique *Fils*, Il s'était constitué serviteur. Il n'avait pas d'*ordre* pour agir, autrement dix mille temples entassés ne L'auraient pas empêché de se jeter en bas, eussent-ils

été aussi grands et aussi élevés que celui de Jérusalem. Un autre principe se découvre ici : au fond, ce que Satan suggérait, aurait été de la méfiance de la part de Jésus, un essai pour voir si Dieu accomplirait Ses promesses. C'est le sens des mots *tenter Dieu*. Israël tentait Dieu en disant : « L'Éternel est-il vraiment au milieu de nous ? » [Exo. 17, 7]. Il faut de la confiance en Dieu pour obéir, et c'est dans l'obéissance seule que cette confiance se trouve.

Il est à remarquer que, dans cette lutte avec Satan, c'est à ce même livre du Deutéronome, qui nous a déjà fourni matière à quelques observations, que Jésus emprunte toutes Ses réponses. Comme le nom de *Lo-Ammi* (Os. 1, 9) n'avait point été, depuis la captivité, effacé de dessus le front du peuple juif, qui le portait encore, Jésus répond au tentateur par des textes applicables précisément à leur état actuel. Il les met « comme un signe sur ses mains, comme des frontaux entre ses yeux » (Deut. 11, 18) ; aussi Satan ne peut-il pas L'atteindre dans cette occasion.

Un autre principe important, lié au précédent, se trouve aussi établi par là même. À l'égard d'Israël, les promesses de Dieu étaient sûres, Ses dons et Sa vocation irrévocables (et c'est le sens direct du passage cité par Satan, Ps. 91, 11, 12) ; mais rien de tout cela n'était pour Israël en désobéissance. Satan eût bien voulu qu'on usât des promesses de Dieu sans avoir égard à l'état de choses présent ; mais l'obéissance consistait à saisir la pensée de Dieu dans ce cas. Aussi le Seigneur (qui, comme Messie, était le représentant d'Israël) n'applique-t-Il pas à un peuple en état de chute ce qui est destiné à ce peuple hors de cet état. C'est précisément l'esprit contraire que l'on trouvait chez les Juifs. Ils se prévalaient des promesses, sans reconnaître leur déchéance complète, montrant par là qu'ils n'avaient pas l'Esprit de Dieu ; et c'est ainsi qu'ils sont tombés sous la puissance et la conduite de Satan. Le Seigneur refuse de les imiter, et ainsi Il trompa les efforts du tentateur. Choissant et tenant le sentier de l'obéissance en simplicité, Il rejeta la tradition ; même Il repoussa des promesses, oui, de vraies promesses, mais saisies ou présentées mal à propos en faisant abstraction de l'obéissance et de l'intention de la Parole divine ; aussi, força-t-Il Satan de se retirer d'avec Lui.

La première chose qui se voit, le premier point que l'Esprit Saint enseigne, c'est l'état de ruine lui-même dans lequel l'Église est tombée : là est, pour ceux qui agissent dans l'Église et que l'Esprit a enseignés, la clef de la conduite qu'ils ont à tenir, le principe dont il faut partir, et ne jamais dévier. C'est, comme nous l'avons vu en méditant Deutéronome 30, l'obéissance *de la foi*, et non celle qui est *selon la lettre*, que Dieu a établie en principe pour les cas où cette dernière devient impossible. Il ne rejettera ni n'abandonnera jamais Son peuple, quel que soit d'ailleurs le malheur des temps. Immuable et fidèle, Il nous fera trouver, même dans les positions les plus fâcheuses, ce qui nous est nécessaire ; dans les temps fâcheux, Lui et les Écritures peuvent « nous rendre sages à salut, par la foi qui est dans le Christ Jésus », et « sont utiles pour enseigner... afin que l'homme de Dieu soit accompli et parfaitement accompli pour toute bonne œuvre » (2 Tim. 3, 15-17 ;

comp. Act. 20, 32). Quelle précieuse parole ! Quel coup porté à ces prêcheurs de la tradition, et à tous ceux qui prétendent à une plus excellente lumière que celle qui peut rendre l'homme de Dieu *accompli*, que celle de la Parole de sagesse, de force et de consolation, donnée par le Seigneur Lui-même ! Qu'il plaise à Dieu que nous nous réjouissons, comme David, dans le chemin de Ses témoignages !

Abordons maintenant la dernière partie de notre sujet, qui était de prouver directement que l'obéissance précède la jouissance d'une grâce ou d'un don particulier. Le chapitre 15 de l'évangile de Jean nous fournira des instructions claires et précises sur ce point. Déjà le nazaréen Samson nous offre un exemple frappant, qui appuie le principe en sens direct et inverse. Séparé pour le service de Dieu, sanctifié à l'Éternel, et placé en conséquence dans une position spéciale d'obéissance, le nazaréen ne devait point passer de rasoir sur sa tête ; et de l'observation de ce précepte péremptoire dépendait la durée de sa force. Il eût été difficile de découvrir quelque rapport entre les deux choses ; mais Dieu l'avait ainsi ordonné, et celui qui obéit et honore Dieu a pour lui la force de Dieu. Le privilège, cette force extraordinaire, était attaché, quant à sa conservation, à l'obéissance, c'est-à-dire à une manière d'agir en accord avec le vœu de nazaréat. Ce secret, livré au monde, trahissait à celui-ci l'influence corruptrice qui avait enlacé le cœur de l'abusé Samson : les boucles de ses cheveux tombèrent sous les ciseaux d'une misérable, en apparence amie et associée du nazaréen de Dieu, mais en réalité l'alliée des Philistins et l'instrument choisi du pouvoir de Satan. Une fois privé de sa force, et dans les mains des Philistins, on crève les yeux à Samson ; et ce qu'il peut regagner ensuite de sa vigueur passée, il l'emploie, comme un aveugle qu'il est, à se détruire avec ses ennemis ! Je rappelle ce trait dans le but spécial de montrer que ce qui est la marque de la séparation d'avec le monde pour obéir, est le vrai moyen et le secret de la possession de la force pour obéir, la présence ou l'absence de cette force dépendant absolument de la présence ou de l'absence de l'obéissance. Samson n'avait pas conscience de la puissance qu'il donnait à ses ennemis, par la perte du signe de ce nazaréat qui le consacrait spécialement au service du Seigneur ; il apprit à ses dépens et pour son malheur, que l'on ne s'écarte pas de la ligne prescrite par le Seigneur, sans se mettre en dehors de la force du Seigneur. Triste, mais instructive histoire, pour des volontés à la fois faibles et opiniâtres comme les nôtres !

Mais j'ai parlé du chapitre 15 de Jean comme d'une source d'instruction positive et explicite sur notre sujet, et j'y arrive. Dans le chapitre 14, 21, le Seigneur avait, ainsi qu'il a été remarqué plus haut, posé ce principe général, que la manifestation de Sa présence spirituelle serait accordée aux disciples ou à ceux qui obéissent, et non pas au monde : « Celui qui a mes commandements^[4] et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime ; et celui qui m'aime sera aimé de mon Père ; et moi je l'aimerai et je me manifesterai à lui ». Dans ce principe général, nous relèverons ce point important : « Celui qui a mes commandements ». — Au chapitre 15, 4, le Seigneur nous dit : « Demeurez en moi, et moi en vous. Comme le sarment ne peut pas

porter de fruit de lui-même, à moins qu'il ne demeure dans le cep, de même vous non plus vous ne le pouvez pas, à moins que vous ne demeuriez en moi». Il s'agit ici de l'acte pratique de demeurer, sans quoi ce ne serait pas un commandement que celui de demeurer en Christ comme dans le vrai cep, et non en quelque autre chose : car, quant à la *vigne de la terre* (Apoc. 14), ses raisins doivent être foulés au pressoir de la colère de Dieu. Plus loin, verset 7, le Sauveur ajoute : « Si vous demeurez en moi, et que *mes paroles demeurent* en vous, vous demanderez ce que vous voudrez, et il vous sera fait » ; et encore au verset 10 : « Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour » (dans cet amour d'où découlent toute grâce excellente et tout don parfait), « comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père, et je demeure dans son amour ». L'Église oserait-elle bien s'arroger une plus haute prérogative de sûreté de l'amour du Père, que le Sauveur Lui-même, qui, pour ce qui concerne sa continuité, a dit : « Comme j'ai gardé les commandements de mon Père, et je demeure dans son amour » ? N'est-ce pas là dire assez clairement que le fondement de la jouissance actuelle de l'amour de Dieu, que ce qui assure la durée de cette jouissance et de la bénédiction, est la persévérance dans les paroles de Christ, celles qu'Il a laissées à Son Église ? La déclaration n'est pas moins claire que le fondement qui est posé pour la jouissance de la bénédiction et qui est le saint commandement du Seigneur, sans l'observation duquel, en effet, la puissance de Dieu et Sa gloire ne serviraient qu'à sanctionner la désobéissance. Le même principe se retrouve encore au verset 14 : « Vous êtes mes amis » (et pourquoi ? nous le voyons au verset 13), « si vous faites tout ce que je vous commande ». Obéissance de notre part, et communication de la part de Jésus des choses qu'Il a ouïes du Père, voilà la grande règle ; et c'est la troisième preuve que ce chapitre nous fournit en faveur de notre thèse.

Ainsi l'ordre établi de Dieu **pour Ses enfants** n'est pas d'attendre une bénédiction quelconque avant que d'obéir, mais d'obéir sur-le-champ à Son commandement, afin que la bénédiction s'ensuive. Et c'est là marcher *par la foi*. Il n'y aurait pas la foi si la bénédiction venait la première et si on avait d'autres motifs pour agir que celui-ci : **Dieu le veut** ; ou bien si on attendait que les difficultés se fussent aplanies. Christ est « la porte des brebis » [Jean 10, 7] ; il ne s'agit pas de savoir où la porte nous mène : ce qui nous importe, c'est que Christ soit cette porte, et d'entrer ou de sortir par elle ; le reste est l'affaire de Christ, et non pas la nôtre. À cet égard, et en tant qu'homme, Christ nous est un admirable exemple, car Il a, Lui aussi, obéi avant d'avoir la récompense. Nous-mêmes nous sommes justifiés par l'obéissance à la Parole de Dieu, et à notre obéissance sont liées les grâces qui suivent, selon qu'il est dit : « À celui qui a, il sera donné davantage » [Matt. 25, 29]. Chercher quelle est la volonté du Seigneur, en posséder une intelligence instinctive par la crainte du Seigneur, telle est l'occupation et le privilège de la spiritualité. « Ne saviez-vous pas qu'il me faut être aux affaires de mon Père ? » [Luc 2, 49] répondait l'enfant Jésus à Joseph et à Marie. « Si quelqu'un est spirituel », dit Paul, « qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont le commandement du

Seigneur » [1 Cor. 14, 37]. Et si nous le reconnaissons, que faire ? Y **obéir**, autant que nous avons de force et de lumière. C'est cette obéissance qui est l'âme de la vie chrétienne, et le seul moyen de prospérer, spirituellement. Comment les différents dons de Dieu nous sont-ils communiqués ou augmentés ? Quand, dans l'esprit d'obéissance, on use de ce qu'on a déjà reçu. L'Église a été sanctifiée pour l'obéissance. Éluë pour cela dans l'éternité, Dieu la sanctifie encore pour cela dans le temps. Le Seigneur, par Sa puissante et secrète énergie, l'amène à l'obéissance de la foi, Il la convertit et lui fait faire abnégation de sa volonté propre. Tombé en terre, l'homme s'écrie : « Seigneur, que veux-tu que je fasse ? » [Act. 22, 10]. Et il reçoit grâce et il marche dans l'obéissance de l'amour ; et tant qu'il y marche, il continue à être béni et heureux. Mais vient-il à s'en écarter, il est châtié et jugé, quoique la patience du Seigneur puisse user de patience envers lui avant que de réprimer sa rébellion.

Serviteur obéissant, le Seigneur, à cause de cela, a été élevé au lieu du pouvoir, au rang de donateur des dons de Dieu (Phil. 2, 9 ; Éph. 4, 8, 9) ; Il prit la forme d'esclave et devint obéissant jusqu'à la mort, à la mort de la croix ; c'est pourquoi Dieu L'a haut élevé. Ainsi, tandis que la rédemption de l'Église est par là un fait accompli : car « par l'obéissance d'un seul plusieurs seront constitués justes » [Rom. 5, 19], le principe demeure que, dans l'œuvre qui se fait *dans* l'Église, l'obéissance vient avant la manifestation de quelque bénédiction que ce soit. Ainsi, lorsque Saul est renversé sur le chemin de Damas, le Seigneur lui dit : « Lève-toi, et entre dans la ville ; et il te sera dit ce que tu dois faire » [Act. 9, 6] ; et Saul obéissant reçoit à Damas consolation, force et bénédiction, par le moyen d'Ananias qui lui est envoyé ; mais la première chose, c'est que Saul obéit. Ainsi encore ce pauvre aveugle (Jean 9, 1, etc.), qui, aux jours de Jésus, fut, dans la chair, un beau type de ce qui arrive au spirituel, reçut l'ordre : « Va et te lave au réservoir de Siloé (qui veut dire, Envoyé) : et y étant allé, et s'étant lavé, il revint voyant ». Ayant été fidèle à obéir, il est à même d'enseigner ses maîtres ; et, chassé de la synagogue à cause de cela, il reçoit une nouvelle grâce, le Fils de Dieu, qui avait appris le traitement qu'on lui avait fait souffrir, le trouvant et se manifestant à lui. — « Va, et te lave sept fois au Jourdain », dit encore Élisée à Naaman (2 Rois 5). Cet ordre était humiliant. « Voici », s'écrie Naaman dans sa colère, « je pensais en moi-même (expression naïve de l'opposition qui existe entre les pensées de l'homme et l'esprit d'obéissance) : il sortira..., il avancera sa main sur l'endroit de la plaie, etc. ». Mais plus tard, ayant obéi, il montra qu'il avait cru le témoignage de Dieu, qui parlait par la bouche du prophète : il reconnut le Saint Esprit, qui parlait par le prophète, dans l'obéissance de la foi, et la guérison se fit incontinent. Ce fait est instructif ; il nous montre qu'une soumission implicite et sans réserve à la parole qui est la voix de l'Esprit, est la reconnaissance de l'autorité de l'Esprit et la reconnaissance que Dieu, quand nous donnons ainsi gloire à Sa vérité, glorifie Sa vérité en nous bénissant. — Une bénédiction, quelle qu'elle soit, qui n'est pas le fruit de l'obéissance, n'est pas telle dans ses effets subséquents ; témoin les caillies du désert [Nomb. 11, 31-33]. Toute

notre affaire est donc de nous enquérir de ce que *Dieu veut*, et puis de marcher selon cette lumière. Dès les premiers pas, nous pourrions nous assurer que la bénédiction nous accompagne, car c'est le témoignage de l'Esprit que nous suivons, et c'est honorer l'Esprit que de ne chercher la bénédiction que dans cette voie. C'est pour cela que même recevoir le Seigneur Jésus est une affaire d'obéissance, aussi bien que le don de Dieu : Car « c'est ici son commandement : que nous croyions au nom de son Fils Jésus Christ » ; et : « C'est ici l'œuvre de Dieu, que vous croyiez en Celui qu'il a envoyé » (1 Jean 3, 23 ; Jean 6, 29). C'est pour cela encore que le Seigneur Jésus, qui demeurait dans l'amour du Père, dit néanmoins en donnant Sa vie : « J'ai reçu ce commandement de mon Père » (Jean 10, 18). C'est pour cela enfin que l'évangile, comme aussi le mystère de Dieu, « a été donné à connaître à toutes les nations pour l'obéissance de la foi » (Rom. 1, 1-5 ; 16, 26).

L'opération du Saint Esprit est de nous rendre obéissants ; et, si nous ne le sommes pas, nous désavouons Son autorité, tandis que notre obéissance est la preuve réelle que nous croyons au Saint Esprit et que nous sommes conduits par Lui, seule chose que Dieu approuve, que le monde en juge ou non comme Lui. Aussi estimé-je que les personnes les plus avancées dans la vie spirituelle ne sont pas celles qui montrent extérieurement le plus d'activité et d'énergie, mais celles qui sont toujours plus convaincues que tout est renfermé dans la sphère de l'obéissance, et que hors de cette sphère notre travail est sans fruit et sans succès, parce que c'est là l'ordre établi de Dieu, et que tout ce qui vient de *nous* est nécessairement mauvais. Quoi ! l'esprit du mal et notre volonté nous pousseraient-ils donc à obéir ? Certainement non ! « À la loi et au témoignage » [És. 8, 20], est notre seule ressource ; et, en y revenant, nous reconnaissons la Parole, et l'opération de l'Esprit, la puissance et la lumière de cet Esprit, qui a pour charge de soumettre nos cœurs et celui des autres.

Avoir *les commandements de Dieu*, est déjà le signe d'une âme obéissante et enseignée de Dieu, d'une âme qui, en communion spirituelle avec Lui, a acquis le discernement par lequel la pensée de Dieu, dans la Parole, est saisie et comprise. **Garder** *les commandements de Dieu* est alors la preuve d'une volonté, patiente et soumise, de persévérer à marcher sous la conduite et dans la force du Seigneur, malgré l'Ennemi et ses assauts, Dieu « opérant en nous et le vouloir et le faire selon son bon plaisir » (Phil. 2, 13).

Au contraire, s'attacher à des traditions, à des choses établies par l'homme, prouve manifestement que *l'on n'a pas* les commandements du Seigneur ; et quand la route de l'obéissance est bien frayée devant nous, refuser, pour une raison ou pour une autre, d'y marcher fidèlement, est une marque que *nous ne voulons pas les garder* : double témoignage rendu contre nous-mêmes, que nous n'aimons pas Celui qui a donné ces commandements. La dernière disposition en particulier, celle qui nous laisse à l'entrée du chemin tracé sans que nous y avancions, bien qu'elle puisse se parer du titre d'humilité, n'est au fond, et quelles que soient les raisons

mises en avant pour la justifier, qu'une accusation de dureté ou de sévérité lancée contre Dieu. Quoi! vous avez reçu de Dieu une lumière, une lumière qu'Il nous donne comme gage de Sa protection future, et vous ne sauriez vous fier assez à Sa bonté pour obéir simplement, et sans calcul, et recevoir plus de cette lumière? Dieu vous témoigne de la confiance en mettant à votre disposition un commandement à observer, un talent pour en trafiquer, et vous ne voulez Lui en témoigner aucune en agissant d'après Ses intentions connues? Oh! n'est-ce pas imiter ce méchant et paresseux serviteur de la parabole qui, après avoir caché son talent, se présente en disant : « Seigneur, je t'ai craint, parce que tu étais un homme sévère » [Luc 19, 21] ?

En disant aux chrétiens de faire valoir leur talent par le moyen de l'obéissance, je suis bien loin de leur prêcher l'imitation de ce qui constituait la justice de la loi, ou l'obéissance des temps passés : c'est à la seule obéissance *de la foi* que je les supplie de se soumettre. Notre seule confiance doit être en l'Esprit de Dieu, parce que nous n'avons en nous-mêmes ni force, ni lumière. De Sa présence au milieu de nous (présence qui doit être le grand et continuel objet de nos prières), dépendent tout ordre, toute bénédiction, toute vraie obéissance; par Lui seul nous reconnaissons ce que le Père et le Fils sont pour nous dans les conseils divins, nous le reconnaissons comme chose présente et actuelle. Le Saint Esprit est le grand agent immédiat de toutes les opérations de Dieu, soit en créant, soit dans la créature, comme Il l'est de tous les actes selon Dieu accomplis par l'homme. Mais on ne peut connaître, dans ce dernier, la mesure de l'Esprit que par l'obéissance de la foi, d'une foi éclairée, à ce que ce même Esprit nous enseigne par la Parole. Quel que soit son pouvoir, nous chercherons toujours l'accroissement de celui-ci quant à son exercice dans l'obéissance à Dieu. Nous avancerons ainsi toujours plus dans le sentier de l'obéissance, en même temps que Dieu sanctionnera les pas que nous aurons faits précédemment dans ce chemin : car, quoique nous sachions peu ce que c'est que cette puissance de l'Esprit, c'est bien elle qui nous a conduits jusque là où nous sommes.

Que le Seigneur nous accorde la grâce, que nous nous confiions assez en Sa fidèle bonté, pour avoir le courage de faire Sa volonté partout où nous la verrons, sachant que nous serons aidés, soutenus et bénis dans cette voie.

1 ↑ : Un bel exemple de cette obéissance est celui d'Abraham, à qui Dieu dit : « Prends maintenant ton fils, ton unique, celui que tu aimes ! » [Gen. 22, 2]. Quel ordre ! — Et Abraham, se levant de bon matin, bâta son âne et partit sans dire un mot. (*Trad.*)

2 ↑ : Il va bien sans dire que ce traité étant destiné aux enfants de Dieu, on entend y parler des grâces qui viennent ensuite de la foi, et non pas d'une obéissance rendue à Dieu par un non-croyant en vue de se rendre recommandable par sa propre justice. Nous dirons une fois pour toutes, que, dans ces pages, quand nous emploierons les termes de *grâce*, de *bénédiction*, etc., ce sera toujours dans le sens que nous venons d'indiquer. (*Trad.*)

3 ↑ : C'est la version exacte de 1 Jean 3, 4. Il est bien à regretter que nous n'ayons pas en français d'expression correspondante à celle de l'original. Le vrai sens du mot *anomia*

est exactement : *l'acte d'un anomos*, ou d'un homme « sans loi quant à Dieu » (1 Cor. 9, 21), d'un homme qui ne veut point de loi. C'est le cas de toutes les œuvres, même les plus belles en apparence, de l'homme inconverti. *Anomos* est le titre donné à l'Antichrist (2 Thess. 2, 8). (*Trad.*)

4 ↑ : Les commandements du Seigneur sont toujours *moraux*, et ne sont pas de simples ordonnances. Les ordonnances que le Seigneur a établies, qui séparent l'Église du monde, le baptême et la cène, quoiqu'elles soient instituées par Lui, ne sont pas des commandements pour l'obéissance personnelle. À l'égard du baptême, cela est parfaitement clair par l'absence de commandement et à cause de Actes 8, 36 et 10, 47. À l'égard de la cène on pourrait penser qu'il en est autrement, mais : « Faites ceci en mémoire de moi », n'est pas un commandement de faire la chose (comp. 1 Cor. 11, 25). Les ordonnances sont toujours séparatives. Si je suis marqué, en quelque sorte, par l'accomplissement d'un certain acte prescrit, cet acte me distingue et m'associe à tous ceux qui ont part à cette institution, comme corps, en contraste avec ceux qui n'y ont point de part. Ainsi toutes les ordonnances établies de Dieu sont destinées à séparer comme corps, d'avec le monde, ceux qui sont à Dieu. Je lis dans la Bible : « Nous n'avons pas une telle coutume » [1 Cor. 11, 16], pour le cas où il s'agissait de combattre l'introduction d'un mal dans l'Église ; mais jamais à l'égard d'aucune circonstance : *Nous avons* telle ou telle ordonnance, langage cependant assez commun. Je ne crois pas que les apôtres eux-mêmes eussent la puissance d'établir quelque forme que ce fût qui ne tendît pas directement au bien moral de l'Église. « J'en ordonne ainsi dans toutes les églises » [1 Cor. 7, 17], disait Paul ; mais c'était à propos de quelque chose qui se rapportait à la gloire de Dieu.